

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025****DÉLIBÉRATION N° B\_2025\_36****ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DANS LE CADRE DES NUITS DES FORÊTS – JUIN 2025**

Date de la convocation

13/05/25

**Le 20 mai 2025 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>6</b>

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte					
	<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	<b>TOTAL = 4 x 1 voix chacun</b>	<b>4</b>			<b>4</b>	<b>4</b>

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	<b>TOTAL = 8 x 1 voix chacun</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
	<b>TOTAL EPCI et communes</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET (5205)**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 2 - Millevaches, territoire en transition**

#### **Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

#### **Orientation 5. Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

#### **Mesure 26 – Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt**

#### **Contrat de Parc 2023 – 2026**

### **Le rapporteur, Gérard SALVIAT, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- La Charte Forestière de Territoire (2022-2027), et notamment l'enjeu 1 « Une culture forestière partagée » ;

### **Contexte :**

---

Pour la 6<sup>ème</sup> édition des Nuits des Forêts, évènement national, l'association coordinatrice lance un appel à participation à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires forestiers, associations, artistes, compagnies et acteurs culturels, collectivités, entreprises et particuliers qui souhaitent organiser un évènement en forêt.

### **Les objectifs :**

- Diffuser les connaissances sur les forêts et l'impact du changement climatique sur ces écosystèmes
- Sensibiliser à la multifonctionnalité de la forêt et susciter des vocations pour les métiers de la forêt et du bois
- Développer une approche sensible de la forêt, partager des moments conviviaux et se reconnecter à la nature
- Apprendre à réduire son impact sur le vivant et transmettre les bons gestes pour protéger les milieux forestiers
- Susciter l'échange et la transmission avec les citoyens, inviter aux débats

Dans son enjeu 1, la Charte Forestière de territoire, souligne que le territoire du PNR ML est doté d'une culture forestière récente (campagnes de reboisement au XIX et XX<sup>ème</sup> siècle).

La forêt de par son histoire génère plusieurs regards qui nécessitent la mise en place de dialogues, de rencontres, d'écoutes réciproques pour :

- comprendre les enjeux de chacun en favorisant une montée en compétence des acteurs forestiers (propriétaires, opérateurs de terrain, ...),
- sensibiliser et valoriser les pratiques exemplaires,

- partager les attentes sociétales : impacts paysagers de la gestion, de l'exploitation,
- mesurer le rôle de la forêt et du bois dans notre devenir.

Le Parc a participé à l'évènement Nuits des Forêts en 2023. La reprise de dynamiques inter-partenariales initiées par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) depuis la fin d'année 2024, invite à une nouvelle participation.

### Description du projet :

Les thématiques forestières sont aujourd'hui au cœur des débats, locaux et internationaux. La multitude des enjeux transversaux concernés (biodiversité, ressources, économie, aménités, aléas climatiques, ...) crée intérêt et complexité du sujet. A l'occasion des Nuits des Forêts, le PNR ML et ses partenaires souhaitent proposer différentes rencontres pour découvrir la forêt et ses richesses :

- 2 balades nocturnes (10 et 13 juin) en forêt pour découvrir la biodiversité au service de la gestion forestière (animation en régie PNR ML sur les sites présélectionnés à Saint Pardoux Morterolles avec l'ONF et à Ambrugeat en présence du GDF Millevaches).
- 4 animations (14 juin) en forêt pour découvrir les zones forestières à enjeux écologiques, les différents modes de sylviculture appliquées dans un massif forestier, la biodiversité en forêt ... (en régie et en partenariat avec Xavier Blanc et le Conservatoire d'Espaces Naturels et le CNPF sur le site Hêtre en Forêt à Nedde).
- 1 spectacle en déambulation (14 juin sur le site de Hêtres en Forêt à Nedde) sur le thème de la forêt et de la filière bois, avec un parti pris de pouvoir parler de forêt à travers le monde des arts et du spectacle pour pouvoir utiliser le prisme du beau, du rire et de l'émotion.

Le spectacle serait celui nommé « Le rappel de la forêt », proposé par la compagnie « Culture Caillou », composée de 6 comédiens. L'objet est de parler des différents usages de la forêt à travers les âges. Pour le public (maximum 80 personnes), cette balade théâtrale est l'occasion de développer et de questionner son rapport intime, sensoriel, intellectuel et politique à la forêt, aux arbres.

Plan de financement de l'opération (prestation spectacle) :

Dépenses		Recettes		
Représentation du spectacle	3 150 €	FEDER (programme éducatif Grand Public)	43%	1 350 €
Frais annexes (hébergement et restauration)		Contrat de Parc	12%	374 €
		Autofinancement	45%	1 426 €
<b>Total</b>	<b>3 150 €</b>		<b>100%</b>	<b>3 150 €</b>

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire, co-animée par le PNR de Millevaches en Limousin et ses partenaires, en réponse à l'enjeu 1 « Une culture forestière partagée ».

### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le partenariat avec l'association « Les Nuits des Forêts » ;
- de valider l'organisation des évènements présentés ci-avant dans le cadre des Nuits des Forêts 2025 ;
- d'autoriser le Président à :
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE :

- de valider le partenariat avec l'association « Les Nuits des Forêts » ;
  - de valider l'organisation des évènements présentés ci-avant dans le cadre des Nuits des Forêts 2025 ;
- d'autoriser le Président à :
- solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 27/05/25  
Et qu'elle a été affichée le 27/05/25

